

COMITÉ LOCAL ÉCOLE ENTREPRISE *du Bergeracois* CHARTRE ACADÉMIQUE

Les Comités Locaux École Entreprise ont vocation à structurer opérationnellement la relation école-entreprise et accentuer la visibilité des échanges entre l'école et le monde économique.

Cette charte définit les objectifs et les modalités de fonctionnement des comités locaux école entreprise de l'académie de Bordeaux.

Principes généraux

1. Objet des CLEE

Les CLEE se veulent constituer une force de proposition et de mobilisation propre à concilier les objectifs de promotion, d'information, de communication, d'éducation et d'innovation sur la relation formation, métiers et emploi du territoire, ainsi que par les logiques d'actions qui en découlent.

L'intérêt des Comités Locaux École-Entreprise est lié à la pertinence du territoire où vont se jouer les actions mises en place.

Les parties signataires de la présente charte conviennent de l'importance et de l'opportunité de créer et d'animer une structure ambitieuse ayant vocation à développer et à valoriser durablement la relation École-Entreprise au sein du territoire.

2. Composition des CLEE

Les CLEE sont composés d'acteurs représentatifs en matière d'orientation, de formation et d'insertion.

Les CLEE prennent appui sur des établissements de formation composant la zone d'animation pédagogique et sur des représentants du monde économique local : entreprises, artisans, représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles, conseillers entreprises pour l'école, professionnels du secteur libéral, représentants du secteur associatif, chambres consulaires, centres d'information et d'orientation, missions locales, collectivités territoriales, etc.

3. Objectifs des CLEE

Les CLEE ont pour objectif de rapprocher les établissements de formation et les entreprises d'un même territoire afin de constituer un réseau coordonné œuvrant dans le cadre défini par la mission académique école-entreprise.

Les CLEE développés au niveau académique représentent une instance de réflexions, de propositions et d'actions au plus près des acteurs locaux.

4. Missions des CLEE

Le CLEE du Bergeracois a pour objectif de rapprocher les établissements d'enseignement et les entreprises d'un même territoire afin d'agir ensemble, dans le respect des compétences de chacun pour :

- Rapprocher :

Améliorer la compréhension et l'appréciation des métiers chez les jeunes, les familles et les enseignants en renforçant les liens entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation.

- Cibler :

Améliorer la connaissance réciproque entre les entreprises, les collèges, les lycées, les centres de formation au niveau territorial.

Améliorer l'information sur les métiers, les perspectives d'évolution, les niveaux de qualification attendus et les secteurs porteurs d'emploi.

- Agir :

Promouvoir et faciliter la mise en œuvre du parcours Avenir afin d'encourager des parcours ambitieux

Organiser des actions innovantes et collaboratives visant à favoriser l'insertion des jeunes en réponse aux besoins du bassin d'emploi et contribuer à la vitalisation du territoire.

Communiquer largement et promouvoir sur le territoire et au sein de l'Académie, les réflexions et les actions menées auprès des acteurs territoriaux, des entreprises, des enseignants, des parents et des jeunes.

5. Fonctionnement des CLEE

✓ **Coordination académique**

Le réseau académique des CLEE est coordonné par le SRAFPICA rectorat de Bordeaux en liaison avec le SRAIOLDS. Un bilan d'activité, quantitatif et qualitatif, leur est adressé chaque année. Une réunion des coanimateurs des CLEE est tenue annuellement.

✓ **Animation**

Chaque CLEE est coanimé par un chef d'établissement et un représentant du milieu économique. Un suppléant est désigné pour chaque animateur. Les animateurs et les suppléants sont nommés pour une durée de 2 ans renouvelable.

✓ **Comité de pilotage**

Un comité de pilotage est constitué pour chaque CLEE et réunit des représentants du CLEE.

Le comité de pilotage doit être composé des chefs d'établissements, DDFPT, de représentants d'entreprises, d'un représentant du SRAFPICA rectorat de Bordeaux, d'un ingénieur pour l'école, d'un représentant du DASEN, des directeurs opérationnels des campus des métiers et des qualifications, de membres du CLEE volontaires.

Le SRAIOLDS, l'IEN Information et orientation du département, des inspecteurs territoriaux référents de la ZAP sont invités en tant que de besoin aux réunions du comité de pilotage.

Les coanimateurs réunissent le comité de pilotage 2 fois par an. Les invitations avec l'ordre du jour sont signées par les coanimateurs du CLEE. Les réunions font l'objet d'un compte-rendu rapportant du niveau d'avancement des actions suivies et des prises de décision.

Le comité de pilotage décide des actions à mener et établit un calendrier annuel de mise en œuvre. Des commissions peuvent être mises en place afin de construire et de décliner une ou plusieurs actions retenues ; la responsabilité de chaque commission est partagée à parité entre les partenaires.

Le projet annuel du CLEE ainsi que le bilan des actions menées sont transmis à la coordination académique.

✓ Engagements

Les animateurs et les membres du CLEE devront particulièrement :

- **participer** au minimum à une action conduite au cours de l'année scolaire ;
- **inscrire** leurs actions dans le cadre des objectifs déterminés par le comité de pilotage ;
- **valoriser** le CLEE en utilisant de manière régulière les outils mis à disposition par le monde de l'éducation et le monde économique du territoire ;
- **communiquer** et promouvoir sur le territoire les réflexions et les actions menées.

Signataires :

La DRAFPICA Adjointe ou son représentant

Les co-animateurs

Monsieur Arnaud CARTON

Proviseur du lycée des métiers Sud Périgord

Mr Stéphane BINVENU

Co-Président du club d'entreprises Work'In B

Les co-animateurs suppléants

Monsieur David COSTE

Principal du collège de Beaumont du Périgord

Mr Jean-Michel VACHER

Co-Président du club d'entreprises Work'In B